



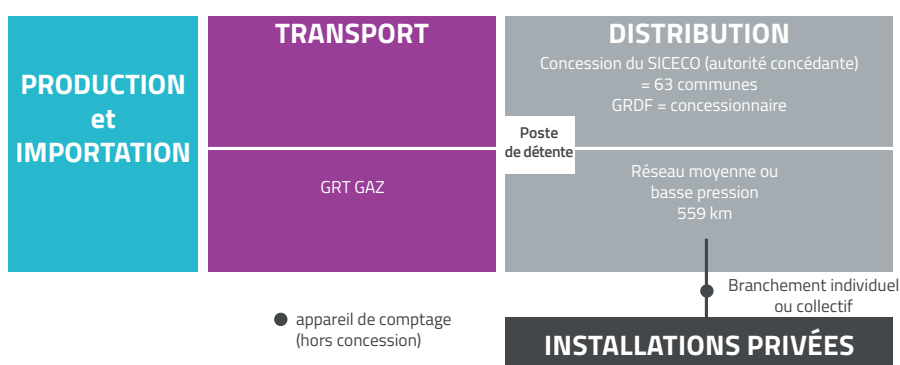
## L'ORGANISATION DU SYSTÈME GAZIER FRANÇAIS

### LE SYSTÈME GAZIER FRANÇAIS

Il est divisé en quatre grands secteurs d'activité : la production/importation (95 % du gaz provient de pays étrangers), le transport (domaine régulé), la distribution (domaine principalement régulé et concurrentiel) et la fourniture (secteur ouvert à la concurrence).

Les postes de détente, le réseau moyenne (> 16 bars) et basse (> 4 bars) pression et les branchements sont **la propriété des communes** qui, souvent, en confient la gestion à une autorité organisatrice de la distribution, comme le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or.

Depuis 2017, GRDF déploie la nouvelle génération de compteurs communicants « gazpar ».



#### POUR COMPRENDRE

**Délégation de service public :** c'est un contrat (appelé aussi convention) par lequel une personne morale de droit public confie à une personne publique (une autre administration publique) ou privée (un particulier ou une entreprise), la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité pour une durée limitée. L'expression regroupe plusieurs procédés : la concession, l'affermage et la régie intéressée.

**Cahier des charges de concession :** le cahier des charges de concession, avec ses annexes, est une composante importante du contrat de concession conclu entre la collectivité concédante et le concessionnaire. Il fixe les règles du service public et précise les objectifs à atteindre ainsi que les obligations du concessionnaire.

**Concessionnaire :** établissement public ou privé à qui une autorité concédante a confié un service public. Le concessionnaire est soumis aux obligations d'un contrat de concession. Il exploite le réseau à ses risques et périls et assume notamment le renouvellement et l'entretien du matériel.

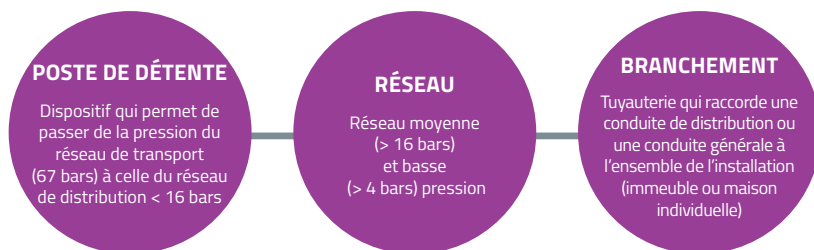
En France, les communes sont propriétaires des réseaux de distribution du gaz naturel. Sur le territoire de la Côte-d'Or, le SICECO exerce le rôle d'autorité organisatrice pour la distribution publique de gaz naturel pour **325 communes**, dont **63** sont effectivement desservies en gaz.

Chaque commune dispose de son propre contrat de concession :

- **60** selon un cahier des charges « modèle 94 » (avant la réforme des marchés de l'énergie)
- **3** selon une délégation de service public

Pour toutes ces communes, il n'y a qu'un seul concessionnaire : GRDF

## LE PATRIMOINE GAZIER D'UNE COMMUNE



### DU GAZ POUR TOUS...

Le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, est autorité concédante, chargée de l'organisation de la distribution publique de gaz lorsque les communes lui ont transféré cette compétence, qu'elles soient desservies ou non. 63 communes, sur les 112 desservies de son territoire, ont transféré la compétence. Son accompagnement se décline de plusieurs manières :

- Le contrôle du bon accomplissement des missions de service public de distribution de gaz naturel en vérifiant si le concessionnaire s'acquitte des missions qui lui sont confiées
- L'accompagnement des communes dans l'extension de leur réseau avec possibilité d'intervenir financièrement lorsque GRDF estime que la desserte en gaz n'est pas rentable
- La création du réseau dans une commune : création de nouvelles dessertes en gaz naturel par appel d'offres (Délégation de Service Public)  
L'analyse des capacités du réseau à accueillir des productions de biogaz (méthanisation) ou à fournir de nouvelles applications du gaz naturel telles que la mobilité (GNV)

### ... ET PRÉFÉRENTIELLEMENT DU GAZ VERT

Le SICECO est actuellement la seule entité publique régionale à suivre de près les projets d'investissement sur les réseaux de distribution et de transport de gaz et à promouvoir l'injection du biométhane dans les réseaux.

Par ailleurs, le SICECO, l'Association des Maires Ruraux de Côte-d'Or (AMRF 21), et GRDF (Gaz Réseau Distribution de France) ont signé en 2019 une convention de partenariat en faveur du développement du gaz vert en Côte-d'Or. Elle a pour ambition de développer et d'encourager la production de gaz vert par méthanisation et autres procédés permettant de couvrir la totalité des consommations à l'horizon 2050.

### POUR ALLER PLUS LOIN : LE RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE CONCESSION

La majorité des contrats de concession en vigueur a été signée dans les années 1990 pour une durée de 30 ans.

Le SICECO, qui est concerné par ce renouvellement pour certaines de ses communes à partir de 2024, va préparer dès cette année la négociation avec le concessionnaire GRDF en vue de regrouper 60 contrats actuels en un seul contrat sur la base d'un modèle élaboré par la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies à laquelle le SICECO adhère). Les 3 contrats conclus dans les années 2000 sous un régime spécifique de délégation de service public avec mise en concurrence resteront à part.

Depuis une vingtaine d'années, la distribution de gaz naturel est soumise à des obligations de mise en concurrence pour toute nouvelle desserte. Il est probable que le monopole dont bénéficiait aujourd'hui le distributeur historique soit remis en cause prochainement. Cette opportunité, pour certaines concessions, peut en fragiliser d'autres qui seraient peu rentables ou trop petites.

C'est une des raisons qui pousse le SICECO à demander à tous ses adhérents desservis en gaz de lui transférer cette compétence afin d'atteindre une taille suffisante pour mieux défendre les intérêts de tout le territoire.

Les documents à consulter téléchargeables sur [www.siceco.fr](http://www.siceco.fr) :

- Plaquette de promotion de la compétence
- Fiche compétence
- Synthèses des contrôles de concessions
- Convention de partenariat entre le SICECO, GRDF et l'AMRF 21

Autres ressources :

- Présentation des réseaux de gaz naturel - site internet de la CRE (Commission de régulation de l'énergie)
- Module pédagogique : *Le gaz, comment ça marche ?* site internet de la CRE

### Répondre aux objectifs de transition énergétique

→ 100 % de gaz renouvelable d'ici 2050

Cet objectif inscrit dans la PPE (planification pluriannuelle de l'énergie de la France) nécessitera une extension et une adaptation du réseau de distribution pour accueillir ce gaz produit localement pour la méthanisation.

→ L'accélération du développement de la mobilité gaz avec le GNV (gaz naturel pour véhicule) va générer d'importants flux de gaz naturel sur le réseau de distribution